

NOTE D'INFORMATION

Nous vous informons que les multiprises suivantes sont interdites, dans les bâtiments recevant du public. (ERP)



Elles doivent par conséquent être remplacées par des multiprises normalisées pour les bâtiments recevant du public, par des multiprises de ce type.



En vous remerciant d'avance pour votre collaboration.